

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MANTIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

/CB

Objet

Compte financier 1985
de l'OFFICE MUNICIPAL
DU TOURISME DE ROYAN

86-108

DATE DE CONVOCATION

22 SEPTEMBRE 1986

DATE D'AFFICHAGE

22 SEPTEMBRE 1986

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 24

Nombre de votants 29

POUR : 25

CONTRE :

ABSTENTION : 4

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

ROCHEFORT, LE

- 6. OCT. 1986

COMMUNE DE ROYAN

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt six
le Vingt Six Septembre

à 17 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. de LIPKOWSKI

Étaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - MOST - BUSSEREAU -
BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET - M. BARBAT - Mme BARRAUD-DUCHERON -
MM. BIROLLEAU - CANDAU - Mmes DE GAYE - FONTAN - JEAN - MM. LACOTTE -
LAPERCHE - LE GUEUT - MARCONI - MONNARD - PAPEAU - POTENNEC -
ROUDOT - THOMAS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BOUTET par M. FABER - M. BERNARD par Mme LAFAYE -
Mme CENAC par Mme BUCHET - Mme GAUDIN par M. MARCONI -
M. GEOFFROY par M. CANDAU

Absents : MM. DAUZIDOU - COUNIL - REVOLAT - Mme DEVIGNE

M. BUSSEREAU

a été élu Secrétaire.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Compte financier 1985 établi par M. Le Directeur de
l'Office Municipal du Tourisme.

DECIDE :

- d'approuver la décision modificative et le Compte financier
1985 de l'Office Municipal du Tourisme de ROYAN arrêté comme
suit :

- SECTION D'INVESTISSEMENT

REALISE

. RECETTES

627 253,04 F

. DEPENSES

161 892,08 F

EXCEDENT DE CLOTURE
EXTRAORDINAIRE

465 360,96 F

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

. RECETTES

3 473 044,64 F

. DEPENSES

3 431 096,59 F

EXCEDENT ORDINAIRE
EXTRAORDINAIRE

41 948,05 F

.../...

<u>LIBELLES</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>RESULTATS</u>	
			<u>DEFICIT</u>	<u>EXCEDENT</u>
Section d'investissement	161 892,08	627 253,04	-	465 360,96
Section de fonctionnement	3 431 096,59	3 473 044,64	-	41 948,05
	-----	-----		-----
	3 592 988,67	4 100 297,68		507 309,01

Ce compte financier est joint à la présent délibération.

Fait et délibéré à ROYAN
les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents
Pour extrait conforme
Pour le Député-Maire
Le Premier-Adjoint.



J.P. Faber
J.P. FABER
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VILLE DE ROYAN

CHARENTE - MARITIME

RECU A LA SOUS-PREFECTURE
ROCHERORT, LE

- 6 OCT. 1985

APPLICATION LGI N° 82213
du 2-3-1982

OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME

*
* *

COMPTE FINANCIER

EXERCICE 1985

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

- 6 OCT. 1966

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1962

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

ARTICLE	LIBELLE	PREVU	DECISION MODIFICATIVE	REALISE
116	Différence sur cession mat.vendu		+ 13 051,96	13 051,96
2140	Matériel d'Administration générale	162 860,44		126 739,89
2148	Différence sur amortiss.matériel		+ 22 100,23	22 100,23
		162 860,44	+ 35 152,19	161 892,08

RECETTES :

ARTICLE	LIBELLE	PREVU	DECISION MODIFICATIVE	REALISE
116	Différence sur amortissement matériel		+ 22 100,23	22 100,23
12	Report des exercices précédents			433 021,39
214	Etat de cession matériel vendu		+ 26 589,86	105 418,81
2148	Amortissement matériel	80 250,51	- 13 537,90	66 712,61
		80 250,51	+ 35 152,19	627 253,04

BALANCE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- RECETTES	627 253,04
- DEPENSES	161 892,08
EXCEDENT DE CLOTURE ..	465 360,96

REÇU À LA SOUS-PREFECTURE
ROCHEFORT, LE

- 6. OCT. 1986

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

ARTICLES	LIBELLE	PREVU	DECISION MODIFICATIVE	REALISE
602-1	Achats produits des bars	40 000,00	- 1 711,25	38 288,75
602-3	Achats de carburant	5 000,00	+ 78,13	5 078,13
602-4	Achats de combustibles	230 000,00	- 17 643,45	212 356,55
602-5	Achats produits d'entretien ..	40 000,00	- 1 785,42	38 214,58
602-6	Achats pièces et matér. rechange	30 000,00	- 7 782,68	22 217,32
602-7	Achats fournitures diverses ...	45 000,00	- 587,67	44 412,33
610	Frais de personnel	542 000,00	- 21 205,50	1 520 794,50
610-3	Heures supplémentaires	4 500,00	- 4 500,00	-
617	Charges Sécurité Sociale	461 000,00	- 20 153,72	440 846,28
617-5	IRCANTEC (Caisse de retraite)..	48 500,00	- 9 483,96	39 016,04
618	ASSEDIC (Caisse de chômage) ...	62 000,00	- 2 799,99	59 200,01
620-0	Taxe professionnelle	3 500,00	- 865,00	2 635,00
620-9	Taxe sur les salaires	59 000,00	- 11 733,00	47 267,00
622-9	Taxe sur les automobiles	500,00	+ 33,00	533,00
628-0	Taxe sur les débits de boissons	2 000,00	+ 1 330,00	3 330,00
628-1	Taxes diverses (SACEM)	4 000,00	- 338,15	3 661,85
	Entretien, réparation :			
631-4	. matériel et outillage	22 000,00	- 12 033,89	9 966,11
631-5	. matériel de transport	6 000,00	- 914,84	5 085,16
	Fournitures faites à l'entreprise:			
634-1	. Electricité			
634-2	. Gaz	130 000,00	- 38 807,87	91 192,13
637	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	76 000,00	- 72 207,25	3 792,75
638	Primes d'assurances	11 000,00	- 819,84	10 180,16
641	Voyages et déplacements	35 000,00	- 7 254,79	27 745,21
660-0	Affiches, annonces, insertions	195 000,00	+ 67 545,12	262 545,12
660-1	Catalogues et imprimés	100 000,00	+ 37 468,73	137 468,73
660-2	Articles ou fourn. de promotion	30 500,00	- 777,30	29 722,70
660-5	Expositions(stands, foires, salons)	130 000,00	- 66 385,53	63 614,47
661	Missions, réceptions, accueil ...	29 000,00	- 18 905,05	10 094,95
662	Fournitures de bureau	50 000,00	+ 276,85	50 276,85
663	Documentation	8 000,00	- 2 976,00	5 024,00
664	Frais PTT	110 312,42	+ 4 217,84	114 530,26
668	Subventions accordées	47 237,07	- 31 437,07	15 800,00
668	Subvention accordée à SOMSCOB .		+ 40 000,00	40 000,00
6814	Amortissement matér. et outill.	80 250,51	- 13 537,90	66 712,61
82	Annulation titres - mise en non valeur		+ 9 494,04	9 494,04
		3 637 300,00	-206 203,41	3 431 096,59

SECTION DE FONCTIONNEMENT

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
ROCHEFORT, LE

- 6. OCT. 1986

RECETTES :

ARTICLE	LIBELLE	PREVU	DECISION MODIFICATIVE	REALISE
701	Produit des installations touristiques	4 000,00	- 4 000,00	-
703-1	Produit bar Palais des Congrès	120 000,00	- 12 148,00	107 852,00
704	Prestations de service, locations de salles	250 000,00	- 8 919,96	241 080,04
711	Subvention reçues de la Commune	2 142 000,00	- 32 000,00	2 110 000,00
			+ 40 000,00	40 000,00
711-1	Subvention complémentaire (produit taxe de séjour)	650 000,00	-	650 000,00
714-1	Redevances versées par traiteurs	35 000,00	- 2 816,01	32 183,99
714-2	Redevances versées par hôteliers	35 000,00	- 22 452,71	12 547,29
719	Cotisations Membres d'Honneur	40 000,00	- 39 000,00	1 000,00
760	Produits de la Publicité	7 000,00	- 3 029,86	3 970,14
76	Produits divers	214 501,60	+ 59 919,58	274 421,18
98	Report excédents exercices précédents	103 798,40	- 145 746,45	
		<u>3 637 300,00</u>	<u>- 206 203,41</u>	<u>3 473 044,64</u>

BALANCE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- RECETTES	3 473 044,64
- DEPENSES	3 431 096,59
<u>EXCEDENT DE CLOTURE</u>	<u>41 948,05</u>

BALANCE GENERALE RECAPITULATIVE

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS	
			DEFICIT	EXCEDENT
SECTION D'INVESTISSEMENT	161 892,08	677 253,04	-	465 360,96
SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 431 096,59	3 473 044,64	-	41 948,05
<u>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</u>				<u>507 309,01</u>

Le présent compte financier a été approuvé par le Comité de Direction de l'Office Municipal du Tourisme en date du 30 Juin 1986.

ROYAN, le 18 Juillet 1986



(1) DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
~~DU CONSEIL D'ADMINISTRATION~~

Séance du 26 Septembre 19 85
concernant l'approbation du compte de gestion par M. Jean DEMOURET
receveur.

Le Conseil municipal, ~~le Conseil d'administration~~ (1), réuni sous la présidence de M. Jean Noël DE L

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 19 85 et les décisions définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 19 85;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant sur tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à tout ce qui est prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant _____

(1) Rayer la mention inutile.
(2) Désignation de la collectivité ou de l'établissement.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 1985 au 31 décembre 1985, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1985 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

— Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 1985, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (1);

— ~~Qu-demande-à-la-juridiction-financière-pour-les-motifs-précédemment-énoncés-d'exiger (1) :~~

Fait et délibéré à ROYAN

le 26 Septembre 1986

Ont signé au registre des délibérations : MM. le Maire, FABER, TAP, MOST, BUSSEREAU, BENOIT, Mmes LAFAYE, BUCHET,

M. BARBAT, Melle BARRAUD-DUCHERON, MM BIROLLEAU, CANDAU, Mmes DEGAYE, FONTAN, JEAN, MM. LACOTTE, LAPERCHE, LE GUEUT,

MARCONI, MONNARD, PAPEAU, POTENNEC, ROUDOT, THOMAS.

Pour expédition conforme :

Mairie de Royan Le Député-Maire,
M. O. Premier-Adjoint,



(1) Fayer la mention inutile.